

Transports scolaires cars Région Loire

Inscription et paiement en ligne

LOIRE

Mode d'emploi

année scolaire 2024/2025

L'inscription en ligne permet aux familles de s'inscrire et de payer en une ou deux fois, sur un site de paiement sécurisé. Simple et rapide, ce service adopté par plus de 90% des familles est accessible sur laregionvoustransporte.fr à partir de mai 2024.



À QUI S'ADRESSE CE SERVICE ?

■ A tout élève né avant l'année 2022, de la maternelle au lycée, utilisant les transports en commun (quel que soit le réseau : cars Région Loire, STAS, STAR, SNCF...) pour se rendre dans leur établissement, et domiciliés dans la Loire en dehors des périmètres de Saint-Étienne Métropole, Roannais Agglomération et de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais (dans ce cas, l'inscription au transport scolaire se fait auprès de ces collectivités.)

■ **Cas particuliers nécessitant un dossier papier :**

- enfant gardé régulièrement par un tiers

Dossier à télécharger sur www.laregionvoustransporte.fr



BESOIN D'UNE NOUVELLE CARTE DE TRANSPORT ?

En cas de perte, vol ou dégradation de la carte billettique ou papier, rendez-vous sur : www.laregionvoustransporte.fr

Vous pourrez commander et payer votre duplicata et éditer une attestation temporaire.



cars
Région



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



COMMENT ÇA MARCHE ?

Qu'il s'agisse d'une première inscription ou d'un renouvellement, rendez-vous sur www.laregionvoustransporte.fr et laissez-vous guider étape par étape jusqu'au paiement en ligne sécurisé par carte bancaire.



ATTENTION : Tout autre mode de paiement se fera nécessairement avec un dossier papier. Seuls l'inscription et le paiement en ligne permettent de régler en 2 fois.

Avant d'engager la démarche d'inscription, vous pouvez rechercher une ligne scolaire et des horaires grâce à un calculateur d'itinéraire en cliquant sur www.laregionvoustransporte.fr.

Pour les lignes régulières, retrouvez l'information sur www.laregionvoustransporte.fr ou sur www.oura.com

L'inscription pas à pas facilite les démarches, en toute autonomie, jusqu'au paiement automatisé dans la grande majorité des situations. Dans quelques cas particuliers, les services de la Région pourront être amenés à prendre contact avec vous une fois votre demande déposée (transport scolaire non trouvé ou demande pour un autre réseau que cars Région Loire, détermination du trajet SNCF, etc ...).

N'attendez pas ! Pour une inscription jusqu'au 19 juillet, vous bénéficiez du meilleur tarif : à partir de 110€.

À partir du 20 juillet, une majoration de 30€ sera appliquée sur le montant d'inscription et la carte sans contact de votre enfant pourrait ne pas être rechargée à temps pour le jour de la rentrée.

Comment débiter l'inscription ?

Chaque famille crée un compte transport qui sert à enregistrer l'inscription aux transports scolaires de tous les enfants du foyer

Le compte est créé en fonction de votre adresse courriel personnelle et d'un mot de passe que vous devez personnaliser.

Comment inscrire plusieurs enfants ?

Chaque inscription est individuelle et nominative. Pour inscrire plusieurs enfants, vous devez recommencer la procédure en restant connecté sur le compte transport de votre foyer.

En fin d'inscription, vous avez la possibilité de régler le panier d'achat pour tous les enfants inscrits en payant en une ou 2 fois.



OÙ EN EST VOTRE DEMANDE ?

À la suite de votre inscription et paiement en ligne, vous recevrez des courriels de confirmation qui vous permettront de vérifier que votre inscription est confirmée. Ces courriels sont à conserver précieusement.

Pour suivre l'avancement de votre dossier, retournez sur : www.laregionvoustransporte.fr

Après votre inscription, la carte billettique sans contact Oûra déjà en possession de l'élève sera automatiquement rechargée (y compris avec le titre SCOLAIRE+), lors du 1^{er} passage devant le valideur dans le car, et sans autre démarche à effectuer.

Si votre enfant n'a jamais été en possession d'une carte, vous recevrez dans le mois qui suit votre inscription une carte billettique sans contact à votre domicile avec toutes les explications.

Que faire en cas de difficulté ?

Lors de l'inscription en ligne, vous êtes guidé à chaque étape. En cas de besoin, la rubrique **FAQ** répond aux principales questions.

Pour tout connaître des droits, devoirs, modalités et tarifs, consultez le règlement des transports scolaires accessible sur laregionvoustransporte.fr

Vous pouvez également contacter l'Antenne Régionale des Transports Interurbains et Scolaires en remplissant **le formulaire de contact en ligne** ou par téléphone, du lundi au samedi, de 08h à 19h au **04 8000 7000**.

NOUVEAU, besoin davantage de mobilité ?

L'inscription de base de votre enfant donne droit au trajet aller-et-retour en semaine vers l'établissement scolaire choisi, généralement sur une ou 2 lignes (avec correspondance).

Besoin d'accorder davantage de mobilité à votre enfant, en dehors des heures scolaires, les week end et vacances ? Le tout nouveau **titre SCOLAIRE+** offre davantage de liberté de mouvements. Il ouvre l'accès toute l'année à toutes les lignes cars Région de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (y compris en dehors du département d'origine) pour 20 € de plus par an.

Il remplace à partir du 1er septembre 2024, l'ancien Pass réseau cars Région Loire qui ne sera plus valable.

Le **titre SCOLAIRE+** est à souscrire en fin de démarche d'inscription (en cochant la case spécifique) et est ensuite chargé automatiquement sur la carte à la 1^{ère} validation, sans autre démarche de votre part.

Ce titre ne pourra pas être délivré à l'issue de l'inscription.



SCOLAIRE+

EN COMPLÉMENT DE MON ABONNEMENT SCOLAIRE, JE SOUSCRIS AU **TITRE SCOLAIRE+**
ET JE VOYAGE LIBREMENT SUR L'ENSEMBLE DES LIGNES RÉGULIÈRES **CARS RÉGION DE
LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES.**

PLUS D'INFOS SUR LAREGIONVOUSTRANSPORTE.FR

Renseignements transports scolaires :

04 8000 7000

du lundi au samedi de 08h à 19h

RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

**Antenne régionale des transports interurbains
et scolaires de la Loire**

18 Rue Etienne Mimard
42006 Saint-Etienne Cedex 1



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes